

Bonjour à toutes et tous,

C'est avec stupéfaction que je prends connaissance de ce mail qui, pour cette visite d'entreprise, nous demande au préalable la signature d'une charte d'engagement.

Nous sommes , VNE comme FNE GE, des associations agréées au titre de la protection de l'environnement avec une reconnaissance institutionnelle de représentativité et de capacité d'expertise, et c'est cette reconnaissance qui nous permet de figurer parmi les différents acteurs sollicités pour avis aux différents niveaux de concertation.

En 30 ans de pratique associative, une seule fois il nous a été demandé de signer une telle charte. Nous avons bien sûr refusé.

Nous sommes parfaitement informés de ce que nous pouvons ou pas communiquer à propos des informations auxquelles nous avons accès. Quant aux recommandations imposées sur la forme pour faire part de nos questionnements qu'on voudrait bien nous reconnaître, elles relèvent d'une démarche volontaire d'intimidation, de limitation inacceptable de notre expression incompatible avec nos missions d'approche critique, voire de lanceur d'alerte quand c'est nécessaire.

En conséquence, nous ne saurions participer à une telle rencontre dans ces conditions (sauf si vous consentiez à retirer cette contrainte) et vous nous voyez contraints de médiatiser ces pressions inacceptables, qui expriment en creux la poursuite d'une omerta initiée il y a un an et qui se poursuit à propos de l'empoisonnement de tout un territoire dont la cause la plus probable identifiée est l'épandage de boues de STEP industrielles textiles depuis 20 ans, en décalage complet avec l'image marketing véhiculée de pratiques environnementales vertueuses par les entreprises concernées.

Si on peut se réjouir de la dynamique entrepreneuriale des entreprises locales qui concourent à l'essor économique d'un territoire et convenir de les accompagner y compris financièrement, nous ne pouvons le cautionner sans contrepartie sur les plans social et environnemental.

C'est la raison pour laquelle notre souhait, dans le cadre de cette rencontre, était d'interpeller ces entreprises:

- 1) quant au sentiment de responsabilité qu'elles pensent avoir suite aux constats de leur implication dans ce scandale environnemental et sanitaire
- 2) quant aux réparations qu'elles envisagent (dans le cadre du principe pollueur/payeur) en direction des collectivités et des habitants victimes de préjudices importants
- 3) quant aux modifications de leurs pratiques qu'elles envisagent pour l'avenir

Ces questions n'ont rien d'agressif, font partie intégrante, selon nous, des éléments de débat incontournables dans ce genre de situation d'échange avec des responsables que la collectivité décide de soutenir.

Nous regrettons que cette problématique territoriale ne puisse être abordée dans la transparence par des échanges courtois et constructifs.

Avec mes meilleures salutations.

Jean-François FLECK